|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

***38ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)***

***03 au 14 mai 2021***

**EXAMEN DU RAPPORT DE LA BELGIQUE**

***Déclaration de la délégation togolaise***

*Présentée par Monsieur* ***Togbé Agbessi ALANGUE, Conseiller***

 *Genève, le 05 mai 2021*

 *(9h30-12h30)*

Madame la présidente,

La délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la délégation de la Belgique et la remercie pour la présentation de son rapport.

Ma délégation salue l’adoption d’un Plan d’action national portant exécution des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’Homme, de même que toutes les initiatives qui visent à concrétiser l'obligation qui incombe à la Belgique de respecter les droits humains au regard de ces principes directeurs. Elle prend également note avec satisfaction du processus en cours visant à doter la Belgique d’un Plan interfédéral de lutte contre le racisme.

Dans un esprit constructif, le Togo souhaite formuler à la Belgique les recommandations suivantes :

1. Prendre des dispositions rigoureuses pour enrayer la discrimination fondée sur des stéréotypes raciaux, notamment des actes tels que le profilage ethnique dans le cadre des contrôles d’identité,
2. Renforcer les mesures d’identification de tous les mineurs non accompagnés et améliorer le dispositif national en matière d’accueil, de tutelle, d’éducation ou de formation de ces mineurs,
3. Améliorer les mécanismes de protection des travailleurs domestiques contre toutes les formes d’exploitation et de mauvais traitements.

Pour terminer ma délégation souhaite plein succès à la Belgique dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

Je vous remercie.